

**Journal n°4 – 2020-21****ÉDITO du Secrétaire Académique****Régis DEVALLE****Le SNUEP-FSU : un syndicat engagé, combatif et déterminé,
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA****RUDE GRENELLE**

Cher.e collègue,

Depuis 1968, « faire un Grenelle » signifie engager une négociation large avec tous les acteurs d'un sujet dans l'objectif de conclure un accord ambitieux. Synonyme d'initiative d'envergure, l'expression avait cependant déjà perdu de sa superbe, à force d'être employée à tort et à travers. Ainsi, en 2007, le Grenelle de l'environnement avait-il déçu les attentes en matière d'écologie car une grande partie des décisions qui y avaient été prises avaient été remises en cause sitôt les discussions closes. Quant au Grenelle des violences faites aux femmes de 2019, il contenait quelques mesures intéressantes mais seule la moitié ont été mises en œuvre.

Le Grenelle de l'éducation de 2020 s'inscrit dans cette pente, seule une minorité des personnels bénéficieraient d'une faible revalorisation salariale, pour un « Grenelle » c'est plus que court au regard de l'ampleur des besoins !

Mais au-delà de cette insuffisance de fond, tout le dispositif a été pensé pour que la parole soit quasi exclusivement donnée à des « experts », les acteurs de terrain ont été ignorés tout au long des ateliers et conférences censées décrire « l'enseignant du XXI^e siècle », oubliant en outre les équipes pluri professionnelles qui construisent l'éducation au quotidien. Si « faire un Grenelle » signifie désormais engager une grande opération de communication sans les personnels, voire contre elles et eux, ce sera sans nous !

La FSU a donc décidé de quitter ces ateliers, construit une action de grève dans l'éducation le 26 janvier et œuvre au rassemblement dans l'action de tout-es les agent-es pour qu'enfin ce soient tous les métiers de la Fonction publique qui soient revalorisés, reconnus, respectés. Nous comptons d'ores et déjà sur votre participation massive.

En ces temps troubles de COVID, prenez bien soin de vous et de vos proches, la famille doit rester votre préoccupation essentielle.

Régis DEVALLE

Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS

Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST

CONGRÈS ACADÉMIQUE SNUEP-FSU REIMS -11&12 janvier 21

Conformément à ses statuts, le SNUEP-FSU REIMS a tenu son Congrès Académique, préparatoire à son 7^{ème} Congrès National qui aura lieu du 22/03 au 26/03/2021 à Dijon. C'est dans une ambiance chaleureuse mais surtout studieuse que 20 membres du Conseil Académique se sont déplacés à REIMS pour faire le point sur le travail effectué depuis le dernier congrès de Bourges de 2017. Le Secrétaire Académique a exposé longuement son rapport d'activité sur les 4 dernières années écoulées (consultable via : reims.snuep.fr rubrique congres), ensuite le trésorier académique a détaillé les entrées et sorties financières du compte académique sur ce même laps de temps. Ces 2 rapports ont été alors soumis au vote des participants. Ces 2 rapports ont été approuvés par l'assemblée. Le Congrès a ensuite procédé à la désignation pour les 3 ans à venir d'un nouveau Bureau Académique (18 volontaires de toute l'académie), ainsi qu'à la désignation de nouveaux Secrétaires Départementaux. Il a été convenu que le SNUEP-FSU REIMS sera dirigé, sur cette nouvelle mandature, par Régis DEVALLÉ pour un mandat supplémentaire de Secrétaire Académique et il sera soutenu aux finances par Ludovic PRÉVOT comme Trésorier académique. Bon courage à tou.tes.

Membres du Bureau Académique :

	NOM	Prénom	Discipline
1	ARCANGELI	FABIEN	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE
2	BOITEUX	NATHALIE	BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT
3	CHEVRIER	CORINNE	ECO GESTION ADMINISTRATION
4	COUVREUX	PASCALE	ECO GESTION ADMINISTRATION
5	DAMMEREY	JEROME (BUREAU NAT)	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES
6	DEBARLE	ALAIN	CAROSSERIE
7	DEFEVER	DOMINIQUE (SECRET. 52)	GE ELECTROTECHNIQUE
8	DEVALLÉ	RÉGIS (SECRET. ACAD)	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES
9	DOLLET	XAVIER	GENIE INDUSTRIEL STRUCTURES METALLIQUES
10	GOUVERNEUR	NATHALIE	LETTRES ANGLAIS
11	LAMBERT	AMELIE (SECRET. 08)	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE
12	MEHAULT	CEDRIC (SECRET. 08)	GENIE MECANIQUE MSMA
13	MENU	NATHALIE	ECO GESTION ADMINISTRATION
14	PIAT	NATHALIE (SECRET. 51)	ECO GESTION ADMINISTRATION
15	PREVOT	LUDOVIC (TRESORIER ACAD)	DDFPT
16	PROD'HOMME	LAURENT (SECRET. 51)	HORTICULTURE
17	RINGAUD	FREDERIC (SECRET. 08)	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE
18	VILLEGAS	JEROME	DDFPT

PFMP et examens 2021 dans la voie pro : des aménagements qui ne protègent pas des iniquités

Le SNUEP-FSU a participé à une multilatérale au ministère sur les aménagements prévus pour les examens 2021 dans la voie professionnelle. L'annonce majeure, déjà faite dans une instance non représentative, le comité de suivi de la réforme, consiste à reconduire, pour la session à venir, les seuils minima de semaines de PFMP effectuées par les candidat.es déjà appliqués à la session 2020, suite au confinement.

Si, pour le SNUEP-FSU, cette annonce est une mesure de bon sens, elle ne résout en rien les problèmes d'équité qui vont se poser entre les candidat.es qui ont pu effectuer ces stages et les autres. D'autant que le ministère insiste toujours pour que les élèves fassent un maximum de PFMP pour se rapprocher du décompte ordinaire, hors crise sanitaire. Pour le SNUEP-FSU, il aurait été plus sage de geler toute période de stage au-delà des seuils fixés, de manière à équilibrer entre tout.es les candidat.es le nombre de semaines effectuées. Ce gel des PFMP permettrait également de redonner du temps aux enseignements en classe, malmenés par les organisations dérogatoires diverses liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, le ministère prévoit, pour les seul.es candidat.es n'ayant pas atteint ces seuils, des mesures dérogatoires formulées sous formes d'hypothèses pouvant se cumuler. Sont ainsi envisagées des validations de périodes effectuées par les élèves dans leur propre établissement ou des petits boulots faits pendant les vacances.

Pour le SNUEP-FSU, ces deux dispositions contreviennent gravement aux règlements habituels cadrant les PFMP. La première ne pourra qu'alourdir la charge de travail des collègues, notamment en enseignement professionnel. La seconde propose purement et simplement d'externaliser sans réel contrôle une partie de la formation des candidat.es sous statut scolaire ! La troisième hypothèse, quant à elle, permettrait aux candidat.es de continuer à valider leurs semaines de PFMP au-delà des épreuves écrites de l'examen, pendant l'été 2021. Pour le SNUEP-FSU, cette possibilité ne peut s'accepter que pour des candidat.es ayant au plus 3 semaines à valider, de manière à ce que le suivi n'empiète pas sur les vacances scolaires.

Au-delà des problématiques liées aux durées des PFMP, le ministère propose également un assouplissement du calendrier des CCF. Pour autant, aucune réduction du nombre de situations d'évaluation ne semble prévue à ce stade. Pour le SNUEP-FSU, ce n'est pas seulement à des changements de calendrier, d'ailleurs laissés à la seule appréciation du/de la chef.fe d'établissement, qu'il faut procéder. Pour redonner du temps aux enseignements et du contenu aux évaluations certificatives, c'est bien le nombre de CCF obligatoires qu'il faut baisser !

Enfin, concernant les contenus validés par les examens, même si le ministère assure y être attentif pour que les diplômes conservent une valeur en termes de qualification professionnelle, ils sont restés loin du centre des préoccupations pendant cette multilatérale. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a rappelé qu'en raison de la crise sanitaire, tou.tes les élèves n'auront pas eu l'occasion de parcourir l'intégralité des programmes et référentiels dans les différentes disciplines. Le SNUEP-FSU revendique donc la suspension, pour cette année scolaire au moins, des dispositifs de la réforme que sont la co-intervention et le chef-d'œuvre, afin de redonner du temps aux disciplines et du contenu aux enseignements.



SPÉCIAL CARRIÈRE : ce qu'il faut savoir aujourd'hui pour agir et mieux vous défendre !

La loi de transformation de la Fonction publique change les règles du jeu : mutation, promotion, détachement, avancement, **Qu'est-ce que la loi change ? Quels sont vos droits aujourd'hui ? Comment lutter contre l'opacité, l'arbitraire, voire le clientélisme ?**

C'est pour répondre à ces questions que la FSU a décidé de produire une série de fiches utiles et opérationnelles à destination des différentes catégories de personnels impactées par cette loi.

Ce mois-ci : 4 pages spécial « www.fsu.fr » !

La crise sanitaire s'aggrave, le ministre de l'Education s'enferme dans le choix de l'imprévision !

Les organisations syndicales de l'éducation n'ont été reçues pour un point sur la situation sanitaire que le 7 janvier 2021, soit 4 jours après une rentrée qui aurait pourtant dû faire l'objet de la plus grande vigilance après le brassage lié aux vacances et aux fêtes de fin d'année. Cette réunion s'est tenue quelques heures seulement **avant** les annonces du Premier Ministre qui a pourtant prévu de donner le cadre général de gestion de la crise sanitaire qui aurait été utile pour apprécier sa déclinaison à l'Éducation nationale.



De nouveau, Jean Michel Blanquer affiche beaucoup d'intent pour le service public d'ÉDUCATION pour les mettre en œuvre : aucune politique de tests à grande échelle, d'isolement des personnels et élèves positifs ou cas-contact, d'aération renforcée des salles, de non-brassage des élèves, etc. Les demi-groupes sont possibles uniquement en lycée et sans cadrage national, ce qui contribue à creuser les inégalités.

De même, l'organisation des périodes de formation en entreprise est laissée à l'appréciation de chaque lycée professionnel, créant des inégalités et désorganisant les enseignements. La question des examens est renvoyée au dernier moment.

Tout et son contraire sont dits sur la vaccination, tantôt annoncée en mars et organisée dans les écoles et établissements scolaires, tantôt prévue comme pour toute la population plus tard et via le médecin traitant. Les personnels ou les élèves vivant au domicile avec une personne considérée comme vulnérable ne bénéficient toujours pas de mesures de protection renforcée. L'ensemble des agent-es des services publics, particulièrement exposé-es, doivent avoir accès dès maintenant aux vaccinations.

De manière générale, la FSU a demandé pour tous les personnels des protections adaptées à leur exposition, notamment pour les AED et les AESH. La FSU a fait des propositions pour que tous les scénarii soient envisagés, y compris en cas de circulation d'un variant plus contagieux et touchant davantage les jeunes du virus, sans véritable prise en compte par le ministère.

La crise engendre des tensions fortes sur le climat scolaire et social et la communauté scolaire est fatiguée et inquiète. La jeunesse, frappée de plein fouet par les conséquences des crises sanitaire, économique et sociale qui se combinent désormais, mérite d'être au cœur des préoccupations. Cela passe par un plan de recrutements massifs, le renforcement des équipes pluriprofessionnelles au sein des établissements scolaires et le maintien des infirmier-es de l'Éducation nationale et d'une politique éducative sociale et de santé sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du ministère.

La jeunesse est une grande oubliée du « plan de relance » alors qu'elle est l'actrice de la société de demain !

La gestion erratique et sans moyens supplémentaires de la crise sanitaire est à la mesure du mépris que les personnels ressentent sur l'ensemble de la politique éducative, édictée à l'endroit des conditions d'exercice de leurs métiers et missions et de leurs expertises professionnelles et de l'absence de reconnaissance de leur engagement quotidien par des carrières et des salaires revalorisés.

Cela ne donne que plus de force à l'appel que la FSU, avec une large intersyndicale, a lancé à tous les personnels de l'Éducation nationale, rejoints par l'enseignement supérieur et la recherche, à se mettre en **grève mardi 26 janvier** et, dès maintenant, à exiger les mesures de protection nécessaires de leur employeur.

Réforme de la formation initiale et des masters MEEF : il faut dire STOP !

Depuis plus d'un an le ministère de l'Éducation nationale publie progressivement les textes qui serviront de base à ce qu'il annonce comme la « professionnalisation » de la formation des enseignants et enseignantes. En fait de « professionnalisation », il s'agit surtout :

- d'utiliser les étudiants MEEF comme moyens d'enseignement en les plaçant en responsabilité devant des classes ;
- de précariser les étudiants MEEF en les contractualisant ;
- de supprimer les décharges de service des lauréates et lauréats des concours dans leur année de fonctionnaires stagiaires, dégradant ainsi considérablement leurs conditions de travail et leur entrée dans le métier ;
- de déstructurer et réduire la formation universitaire aussi bien que professionnelle dispensée dans les universités, y compris au sein des INSPÉ, ce qui impacte aussi les qualifications disciplinaires et pédagogiques des concours.

Cette mise en responsabilité va alourdir considérablement leur année en les confrontant à une surcharge de tâches : préparer un concours, valider un master, assurer les apprentissages des élèves d'une ou plusieurs classes.

Ce qui guide avant tout le ministère, ce sont donc des considérations budgétaires. Depuis plus d'un an que les discussions ont commencé, le ministère n'a pris en compte aucune des principales demandes faites par nos organisations syndicales.

Il y a urgence à barrer la route à cette "réforme".

Notre métier, leur avenir
Un syndicat pour faire corps !



Nous appelons tous les collègues impliqués dans la formation des enseignantes et enseignants ainsi que des CPE, les étudiantes et étudiants, les stagiaires, à se réunir par tous les moyens possibles et à transmettre leurs motions pour :

- refuser de se voir imposer des maquettes qui ne tiennent pas compte des impératifs de la formation en master (comme l'ont fait les personnels de l'INSPE de Paris) ;
- exprimer leur refus que des étudiantes et étudiants en formation soient mis en responsabilité devant élèves ;
- demander le respect des contenus disciplinaires, didactiques et de recherche des masters ;
- demander pour les lauréates et lauréats des concours, fonctionnaires stagiaires ;
- un temps de service qui ne dépasse pas le tiers-temps afin de construire une entrée progressive dans les métiers ;
- demander l'abandon de l'oral d'entretien des concours tel qu'il est présenté : formatage mettant de côté les qualifications disciplinaires, pédagogiques et didactiques ;

– se mettre en grève le 26 janvier dans le cadre du mouvement de toute l'éducation nationale et exiger une toute autre réforme de la formation initiale.

ISOE part variable en SEGPA : Faire valoir ses droits

Le décret N° 2019-1002 du 27 septembre 2019 modifiant celui du 15 janvier 1993 (N°93-55) a étendu le bénéfice de l'ISOE aux enseignant.es de SEGPA. Or, depuis cette date, les collègues exerçant la fonction de professeur principal n'ont toujours pas touché l'indemnité qui leur est due.

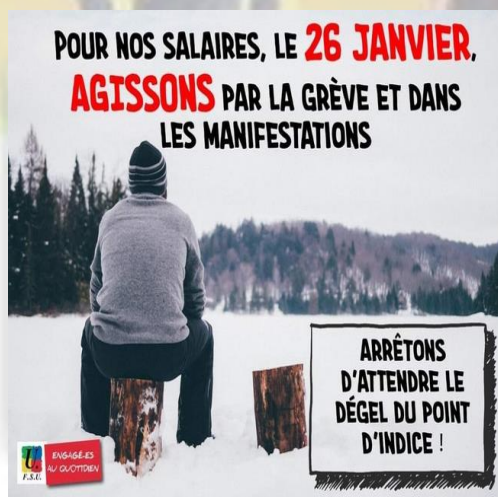
Le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de remettre ce sujet sur la table avec la DGRH qui chaque fois bottait en touche.

Néanmoins, après des mois de discussions, la DGRH a enfin publié, le 18 novembre 2020, une circulaire qui enjoint les rectorats à mettre en paiement l'ISOE pour les **PP de 3^{ème} de SEGPA** sur simple déclaration du chef d'établissement pour **l'année en cours et l'année précédente**.

Si cette annonce semble aller dans le sens de ce que nous réclamons depuis des mois, nous ne pouvons nous satisfaire de l'exclusion des collègues PP de 4^{ème} SEGPA, qui fournissent pourtant un travail équivalent, ni qu'elle soit limitée aux deux seules dernières années.

Nous conseillons donc aux collègues concernés (4^{ème} et 3^{ème} SEGPA) de faire un recours en citant l'article 3 du décret de 1993 et **en réclamant jusqu'à 4 ans en arrière** le paiement de cette ISOE (impossible d'aller au-delà).

Cette demande doit être faite en recommandé avec AR. Le SNUEP-FSU peut vous accompagner dans cette démarche si vous êtes adhérent.e.



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale Assistant-e d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP1 : 87 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
 la Réunion PLP1 : 117 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
 Nouvelle-Calédonie - Polynésie française PLP1 : 10383 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snupe.fr

Aix-Marseille

Bruno BOURGINE
SNUPE-FSU
12 place du Gal de
Gaulle 13001 Marseille

Amiens

Annabelle HUMBERT
180 rue Pasteur
02300 Chauny

Besançon

Virginie BOUVOT
Adrien GARDE
Maison des Syndicats
SNUPE-FSU
4B rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux

P. BOUSQUET
G. JOUSSEAUME
N. LAKHSASSI
SNUPE-FSU
26 rue Paul Mamert
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
3^e étage, 10 rue Tancrede
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Ugo TREVISIOL
SNUPE-FSU
Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

Corse

Sandrine TOULOUSE
SNUPE-FSU Corse
Maison des syndicats
2 rue du Castagno
20200 Bastia

Créteil

Sabrina. HASSANI
Jean-Philippe COURNET
SNUPE-FSU
11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon

Anne ROUZIER
Philippe DUCHATEL
2 rue du Parc
21000 Chalon-sur-Saône

Grenoble

B. GUILLAUD-ROLLIN
P. MICHELON
SNUPE-FSU
Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02

Guyane

Sonia NEMORIN
Marina VOYER-COUPRA
SNUPE-FSU, BP 847
97339 Cayenne Cedex

La Réunion

Charles LOPIN
Résidence les Longanis
Bat C, Appt 4
7 Bd Mahatma Gandhi
97490 Ste Clotilde

Lille

Jacques ALEMANY
SNUPE-FSU
209 rue Nationale
59000 Lille

Limoges

SNUPE-FSU
24 bis rue de Nexon
87000 Limoges

Lyon

Séverine BRELOT
SNUPE-FSU
Bourse du travail
salle 44,
place Guichard
69003 Lyon

Martinique

Danielle AVERLANT
Christophe THEGAT
SNUPE-FSU
41 avenue des Caneficiers
97200 Fort de France

Mayotte

Omar ATTOUMI AMBRIRIKI
Marine BOULAKHRAS
SNUPE-FSU
BP 57
97620 Chirongui

Montpellier

Pascal MILLET
SNUPE-FSU
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier

Nancy-Metz

Philippe DINEE
SNUPE-FSU 54
51 rue de Metz
54000 Nancy

Nantes

Cécile CHÉNE
SNUPE-FSU,
Bourse du Travail
14 Place Imbach
49100 Angers

Nice

André RUGGIERO
SNUPE-FSU
Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Aurélia VANHALLE
BP 58
98845 NOUMEA CEDEX

Orléans-Tours

Marylise BEAU
Patrick BERNARD
Stéphane LEROY
Christophe MAYAM

SNUPE-FSU
35-37 Av. de l'Europe
BP 30836
41008 BLOIS Cedex

Paris

Eric CAVATERRA
SNUPE-FSU Paris
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris

Poitiers

Christophe TRISTAN
SNUPE-FSU
16 Av. du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers Cedex

Polynésie Française

Emmanuel CANERI
SNUPE-FSU, BP 585,
98713 Papeete
snupepf16@gmail.com

Reims

Régis DEVALLÉ
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Ronan OLLIIC
Agnès PRUDENZANO

SNUPE-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

Rouen

Jérôme DUBOIS
Muriel BILLAUX
SNUPE-FSU
4 rue Louis Poterat
76100 Rouen

Strasbourg

SNUPE-FSU
4 rue de Lausanne
67000 Strasbourg

Toulouse

Agnès BERNADOU
Estelle CARRIER
FSU 31 – SNUPE-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles

Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
SNUPE-FSU Versailles
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris

**CRISE SANITAIRE, CRISE SOCIALE,
CRISE SCOLAIRE**

MASQUES

DÈS MAINTENANT

REVALORISATION

DES SALAIRES,

FPMP

MOYENS

DES POSTES

CONDITONS DE TRAVAIL

POUR 2021